



Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.)

« Mission d'accompagnement à la muséographie »

ARTICLE 1 : CONTEXTE ET PRÉSENTATION DE L'EXPOSITION

Prestation de muséographie pour la réalisation d'une exposition issue des acteurs de la filière maritime en Normandie.

Contexte

En 2019, un nouvel espace dédié à la culture scientifique, technique et industrielle a ouvert ses portes en Normandie : l'Atrium. Au sein d'un plateau de 1000 m², il accueille des expositions « sciences & société » dont les thématiques permettent de mettre en lumière les filières d'excellence de la région Normandie.

Au sein de l'Atrium, Science Action Normandie développe un concept original en France : une offre grand public qui place le potentiel régional en matière de recherche, d'innovation et d'emploi au cœur du dialogue « sciences & société ». Cette approche innovante permet aux acteurs de la recherche et de l'industrie de participer activement à un projet de culture scientifique régional et de bénéficier d'une visibilité auprès des publics scolaires, du grand public et des décideurs.

Modèle d'exposition : Déclinés autour d'une thématique, plusieurs espaces de médiation sont présentés autour de la « grande exposition » : un espace enfants, un espace lecture, un studio de diffusion vidéo, un espace « orientation et métiers » et un espace dédié à l'industrie et la recherche régionales.

Historique des expositions :

- 2019 - 1ère saison :
Voyage vers Mars, découvrir la science de l'air, de l'espace et ses métiers en Normandie
Grande exposition : Explore Mars, Cité de l'Espace
- 2020 - 2ème saison :
Luminopolis, percez les mystères de l'énergie en Normandie
Grande exposition : Luminopolis, Cap Sciences / Quai des Savoires
- 2022 - 3ème saison :
Odyssée Santé, du microbiote à la Normandie
Grande exposition : Microbiote, d'après le charme discret de l'intestin, Cité des Sciences et de l'Industrie – Universcience

Présentation de l'espace « industrie et recherche régionales »

L'exposition s'étend sur environ 170 m² et s'adresse au grand public. Elle a pour objet :

- De permettre au plus grand nombre de comprendre les recherches et les innovations issues des acteurs régionaux (EESRI, établissements de recherche, industriels, associations etc) ;
- D'apporter un éclairage sur les lignes de force de la Normandie en matière d'industrie et de recherche ;
- De donner de la visibilité aux acteurs régionaux, à leur domaine d'activité et aux enjeux qu'ils portent pour la Normandie.

En 2024, la thématique du maritime sera mise à l'honneur. Construite à partir des contributions des acteurs de la filière normande (EESRI¹, entreprises, associations etc.) l'exposition mettra l'accent sur les industries et les innovations régionales. C'est à partir des prêts en ressources matérielles (maquettes et objets divers) ou immatérielles (données, vidéos, illustrations, schémas, cartes ou textes) issues de ces acteurs que se dessine le parcours d'exposition.

C'est dans ce contexte que Science Action Normandie, en charge de la conception et réalisation des expositions de l'Atrium, souhaite confier à un prestataire une mission d'accompagnement à la muséographie pour son espace « industrie et recherche régionales ».

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DES PRESTATIONS

1. Définition du projet d'exposition

Cette première étape permet d'établir un état des lieux des lignes de force de la Normandie dans le secteur du maritime et de définir le périmètre thématique de l'exposition.

Cette phase permettra de définir les thèmes abordés dans l'exposition et les intentions muséographiques et de médiation.

Le projet d'exposition doit intégrer des modes de médiation innovants pour renforcer l'attrait de l'exposition auprès des 15-25 ans. Pour cela, un renouvellement de la structuration de l'exposition et de sa scénographie peut être envisagé en concertation avec l'équipe de scénographie.

Document remis à Science Action Normandie :

- Note d'intention

Échéance n°1 : Le titulaire devra fournir le document ci-dessus nommé avant **le 17 septembre 2022**. Science Action Normandie se réserve le droit de demander au titulaire des modifications et des évolutions du document.

2. Recherche de prêts d'objets emblématiques des acteurs et pré-programme muséographique

À partir d'une liste de contacts fournie par Science Action Normandie, complétée par des recherches personnelles, le titulaire constitue une liste d'objets et de ressources issues des acteurs régionaux.

À partir de cette première liste et en concertation avec les partenaires, le titulaire élabore un pré-programme muséographique. Ce document détermine les grandes thématiques de l'exposition mettant en évidence les grands domaines de secteur maritime investis par les entreprises, les EESRI, les laboratoires

¹ Établissement d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation

de recherche etc.

La réalisation du pré-programme muséographique puis du programme doit être réalisée en concertation avec l'équipe de scénographie.

Ce pré-programme intègre une première version du parcours, du scénario de visite et des dispositifs de médiation envisagés. Il doit mobiliser dans ses contenus une synthèse fidèle et équilibrée de l'activité économique et de recherche normande.

Le titulaire veillera à proposer des contenus adaptés aux contraintes techniques du lieu et aux éléments scénographiques et muséographiques existants (vitrine, panneau, écran etc.). La liste de ces éléments sera fournie au titulaire par Science Action Normandie.

Document remis à Science Action Normandie :

- Liste d'objets et de ressources indiquant les caractéristiques de l'objet, son intérêt dans l'espace « industrie et recherche régionales », l'entreprise et les coordonnées du prêteur. Cette liste, étant susceptible d'évoluer durant toute la durée de la prestation, doit être disponible sur un drive et mise à jour à chaque modification.
- Pré-programme muséographique.

Échéance n°2 : Le titulaire devra fournir les documents ci-dessus nommés **le 18 novembre 2022**. Science Action Normandie se réserve le droit de demander au titulaire des modifications et des évolutions de ces documents, tout au long de la durée de la prestation, en cohérence avec les attendus en termes de qualité de médiation et d'innovation qui sont à l'appréciation de Science Action Normandie.

3. Livraison du programme muséographique

À partir des retours de Science Action Normandie sur le pré-programme muséographique, enrichi des recherches complémentaires et des potentiels objets et ressources supplémentaires, le titulaire élabore le programme muséographique.

Celui-ci comprend :

- Le parcours et le scénario de visite mettant en évidence les grands thèmes et leur intérêt dans le cadre de cet espace dédié à l'industrie et à la recherche régionales,
- La liste des partenaires de l'exposition précisant la contribution de chacun, les notions scientifiques abordées, les différents niveaux de discours et de médiation.
- Les besoins pour la scénographie, le graphisme, les illustrations et matériel divers en concertation avec l'équipe de scénographie.

Échéance n°3 : Le titulaire devra fournir le document ci-dessus nommé **le 27 janvier 2023**. Science Action Normandie se réserve le droit de demander au titulaire des modifications et des évolutions du scénario d'exposition, tout au long de la durée de la prestation, en cohérence avec les attendus en termes de qualité de contenus, de médiation et d'innovation qui sont à l'appréciation de Science Action Normandie. Suite aux demandes effectuées par écrit par Science Action Normandie, le titulaire s'engage à fournir des propositions complémentaires et ajustements en 15 jours au plus tard.

4. Écriture des textes et poursuite des recherches d'objets si nécessaire

À partir du scénario d'exposition validé par Science Action Normandie, le titulaire devra rédiger les textes des panneaux et des cartels. Cette rédaction est à réaliser de manière concertée avec les acteurs

partenaires.

Durant cette phase, le programme muséographique peut être amené à évoluer en fonction des opportunités de prêt d'objets et de ressources qui peuvent se présenter. Tout ajout doit faire l'objet d'une validation auprès de Science Action Normandie puis doit faire l'objet d'une communication auprès de l'équipe de scénographie.

Document remis à Science Action Normandie : L'ensemble des textes des panneaux et des cartels de l'exposition.

Échéance n°4 : Le titulaire devra fournir l'ensemble des textes **le 28 avril 2023**. Science Action Normandie se réserve le droit de demander au titulaire des modifications et des évolutions des textes de l'exposition, tout au long de la durée de la prestation, en cohérence avec les attendus en termes de qualité de médiation et d'innovation qui sont à l'appréciation de Science Action Normandie. Suite aux demandes effectuées par écrit par Science Action Normandie Le titulaire s'engage à fournir des propositions complémentaires et ajustements jusqu'au **30 septembre 2023**.

5. Accompagnement à la conception de l'exposition

Sur toute la durée de la prestation et jusqu'à la livraison de l'exposition en février 2024, le titulaire se tient à la disposition de l'équipe de scénographie pour la conception de l'exposition.

Ce qui signifie :

- Organisation ou participation aux réunions avec l'équipe de scénographie concernant la conception de cette exposition ;
- Échanges réguliers avec l'équipe de scénographie pour informer et vérifier que les besoins en termes de graphismes, d'illustrations et/ou de matériels sont pris en compte dans le marché de scénographie ;
- Participer aux étapes de validation et de relecture des planches graphiques de l'exposition avant BAT.

Science Action Normandie se réserve le droit de solliciter le prestataire jusqu'au 30 janvier 2024 pour l'aboutissement de sa prestation.

ARTICLE 3 : CESSION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La cession des droits est consentie dans le cadre des activités et missions propres de Science Action Normandie, pour toutes ses exploitations.

Science Action Normandie acquiert l'ensemble des droits de représentation et de reproduction (sur tout support) des prestations réalisées dans le cadre du présent marché, pour la durée de la protection légale des droits d'auteur et sur la totalité du territoire européen.

A ce titre, il pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations réalisées dans le cadre du présent marché par son titulaire. En cas de publication, il mentionnera le nom du titulaire.

Science Action Normandie pourra également autoriser des tiers à utiliser tout ou partie des prestations réalisées.

Le titulaire garantit Science Action Normandie contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

ARTICLE 4 : DURÉE DU MARCHÉ

Les prestations débuteront à compter de la notification du marché.

Le titulaire du marché devra avoir achevé l'ensemble des prestations au plus tard le **30 janvier 2024**.

Le titulaire du marché se tiendra à la disposition de Science Action Normandie dans un délai d'un mois après l'achèvement de l'ensemble des prestations. Cette date correspondra à la fin du marché.

ARTICLE 5 : PIÈCES CONTRACTUELLES DU MARCHÉ

Le MAPA est composé du présent cahier des charges, du règlement de la consultation, de l'acte d'engagement ainsi que la proposition financière et technique du candidat retenu.

ARTICLE 6 : PRIX

Prix des prestations

Les prix sont réputés comprendre tous les frais d'organisation et toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations ainsi que les frais de transport, d'emballage, de conditionnement, de manutention, de livraison, d'assurance et plus globalement, l'ensemble des frais résultant des obligations pesant sur le titulaire.

Prix du marché

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires du devis.

Le coût total prévisionnel du marché est estimé à 30 000 € TTC.

Les prix unitaires seront appliqués aux quantités réellement commandées.

Les prix sont fermes pendant toute la durée d'exécution du marché.

Le marché est conclu et exécuté en EUROS.

Les prestations non prévues au présent CCP seront réglées sur la base de devis présentés par le titulaire et approuvés par Science Action Normandie.

ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT

Le mode de règlement choisi est le virement bancaire.

Un acompte de 30% sera versé au titulaire du marché à la signature du contrat et sur présentation d'une première facture.

Les factures sont libellées à l'ordre de Science Action Normandie.

Les factures afférentes au paiement seront établies en un original portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom et l'adresse du titulaire,
- La référence du présent marché,
- L'objet de la prestation,
- La date d'exécution ou la période relative à la facturation,
- Le montant TTC,
- Le numéro SIRET du titulaire,
- Le numéro de T.V.A. intracommunautaire du titulaire, le cas échéant,
- Les références bancaires ou postales du titulaire.

Toute facture non rédigée comme indiquée ci-dessus sera retournée au titulaire pour rectification, sans préjudice du retard apporté au règlement.

ARTICLE 8 : MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

Science Action Normandie se réserve la possibilité d'avoir recours sans publicité, ni mise en concurrence préalable, à des marchés complémentaires avec le titulaire du présent marché si des circonstances imprévues le justifient en cours d'exécution. Ces prestations complémentaires ne peuvent être techniquement ou économiquement détachées du marché principal sans inconvénient majeur, quoique séparables de l'exécution du marché initial, sont strictement nécessaires à son parfait achèvement.

Le présent CCP est à accepter sans modification.

Seul l'exemplaire détenu par Science Action Normandie fait foi.

Fait à Rouen, le

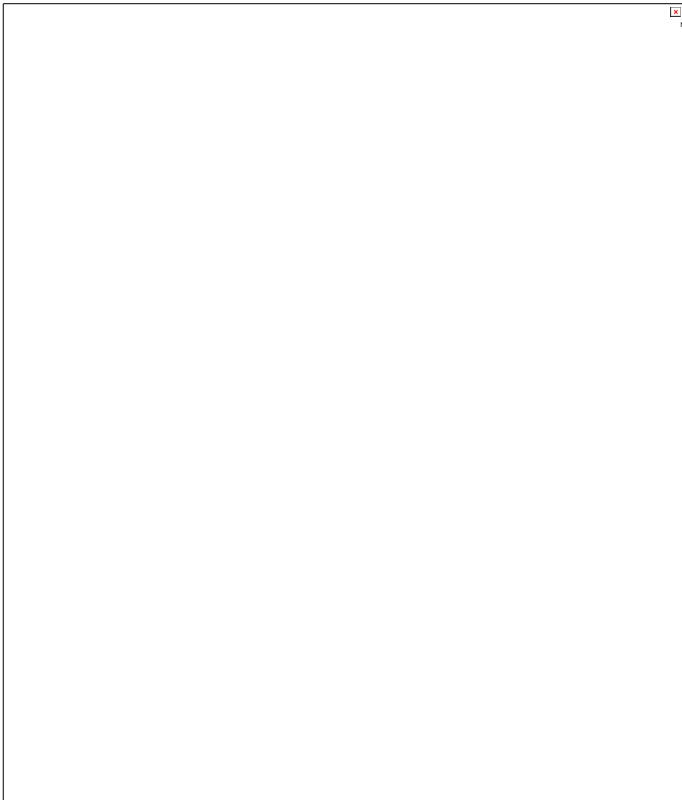
En deux exemplaires

Pour Science Action Normandie
Le Directeur

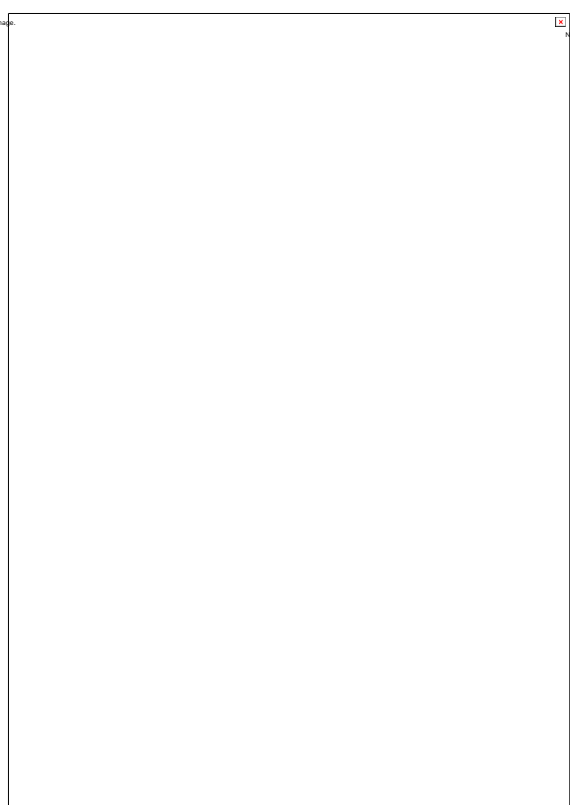
Pour le titulaire du Marché
Lu et approuvé

Annexe au CCP : photos de l'espace « industrie et recherche régionales » de l'Atrium

 Nous ne pouvons pas afficher l'image.



 Nous ne pouvons pas afficher l'image.



 Nous ne pouvons pas afficher l'image.

 Nous ne pouvons pas afficher l'image.

 Nous ne pouvons pas afficher l'image.